



ISSFA

Une nouvelle campagne d'indemnisation ?

- ✓ Après la mise en place d'une indemnisation d'une partie des flux d'heures supplémentaires intervenant sur les salaires du mois de septembre,
- ET**
- ✓ Dans la perspective d'une nouvelle campagne d'indemnisation des stocks pouvant intervenir en fin d'année...

UNITÉ SGP POLICE saisit Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur

Pour UNITÉ SGP POLICE la campagne 2019 ne doit pas être reproduite et réitère la volonté des agents :



- ➔ **CHOIX DE L'ÉPARGNE OU DE L'INDEMNISATION**
- ➔ **CONVERSION DES HEURES EN TRIMESTRES RETRAITES**

Et, dans tous les cas,

une revalorisation conséquente de l'indemnité horaire...

La gestion des heures supplémentaires faites doit être issue de la volonté des agents, un point c'est tout... !



www.unitesgppolice.com

100% Gradés, Gardiens, ADS et PATS

02/09/2020

Bagnolet, le 1^{er} septembre 2020

Référence : YL/SEC/n°116

Monsieur Gérald DARMANIN

Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Ministre,

Au cours du second semestre 2019, le gouvernement, par la voie de votre prédécesseur, a souhaité, je cite « ouvrir le chantier de la dette de l'état auprès des policiers » en inscrivant au budget le principe de l'indemnisation des heures supplémentaires.

Cet effort, qualifié d'exceptionnel, n'a en aucun cas eu l'effet escompté dans les rangs.

Si cet effort budgétaire a permis l'indemnisation de près de 3,5 millions d'heures supplémentaires, il a en revanche provoqué, en fin d'année, un certain mécontentement dans les rangs des policiers.

En effet, aujourd'hui, la répartition de ce budget, et le paiement de ces indemnités remettent en cause une partie des acquis sociaux de beaucoup d'agents.

Chèques vacances, bourses ou encore allocations de rentrée scolaire, pour exemple, sont des dispositifs devenus inaccessibles pour bon nombre d'entre eux, les amenant ainsi à vouloir remettre en cause l'obligation du paiement de ces heures.

Dans notre correspondance du 30 octobre dernier, nous sollicitons l'aménagement de cette indemnisation au travers de 3 axes :

- La non-imposition et non inscription dans les revenus de référence,
- Le choix de l'agent entre le paiement et le maintien à congés
- La conversion de ces heures en trimestres dit retraite.

Or, la perspective d'une campagne d'indemnisation à l'identique de celle de 2019 n'est pas de nature à rassurer les agents concernés.

.../...

De plus, le montant de cette indemnité prévu par le décret 2000-194 datant du 03 mars 2000 n'a connu aucune revalorisation à ce jour, pourtant si légitime au regard de l'engagement des policiers et de l'inflation actuelle.

Monsieur le Ministre, la gestion des flux et des stocks d'heures supplémentaires réglementée au travers de l'APORTT et engagée dans son indemnisation par votre Ministère est un sujet extrêmement sensible dans les rangs de la police nationale.

Je reste convaincu de votre attachement au maintien du dialogue social constructif qui vous permettrons d'apporter toute l'attention nécessaire à ce sujet.

Persuadé que vous comprendrez le bien fondé de ma requête connaissant tout l'intérêt que vous portez aux fonctionnaires placés sous votre autorité,

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire Général


Yves LEFEBVRE